



Séance du Conseil général des 15 et 16 février 2016

Point 32. DIVERS

Postulat n°188	déposé le 15 février 2016
Auteur et co-auteur(s)	M. François Ingold (Verts) et M. Rainer Weibel (Verts)
Cosignataires (par ordre alphabétique)	<ol style="list-style-type: none"> 1. M. Gilles Bourgarel (Verts) 2. M. Andreas Burri (Verts) 3. M. Alexandre Grandjean (PS) 4. Mme Marine Jordan (PS) 5. Mme Adeline Jungo (PS) 6. Mme Naïma Khamel Seewer (PS) 7. Mme Christine Kolly (PS) 8. Mme Christa Mutter (Verts) 9. M. Mario Parpan (Verts) 10. Mme Lauraine Peisl (Verts) 11. Mme Elisabeth Reber Jung (PS) 12. Mme Elena Strozzi (Verts) 13. M. Klaus Uhr (Verts) 14. M. Frédéric Widmer (PS)
Objet	Les postulants demandent au Conseil communal l'élaboration d'un plan de mobilité pour le quartier du Bourg.
<p><i>Décision quant à la transmission prévue en séance du Conseil général du lundi 30 mai 2016.</i></p> <p>Le texte original signé est disponible sur demande au Secrétariat du Conseil général.</p>	

Développement du postulat

Nous demandons au Conseil communal d'étudier l'élaboration d'un plan de mobilité pour le quartier du Bourg, au sens large de cet outil de planification.

Le postulat vise à élargir la vision de la mobilité, pour le quartier du Bourg, en vue d'atteindre les objectifs inscrits dans le message n°48 (2011-2016), *Crédit d'étude pour la requalification du Bourg*: revalorisation du patrimoine historique et protection du paysage urbain; attribution parcimonieuse (strict minimum) de l'espace dévolu au stationnement sur les places et dans les rues historiques; revitalisation du quartier d'habitation, des petits commerces et de l'attractivité touristique.

La prise en considération de ces objectifs devra être accompagnée d'une évaluation des possibilités de réduire le besoin en stationnement des habitants, des visiteurs et des pendulaires du Bourg.

Nous suggérons que ce plan de mobilité examine

- les besoins en mobilité de tous les usagers du quartier – employeurs, services de l'Etat et de la Commune, habitants, visiteurs et touristes, notamment;
- les coûts-avantages de tous les moyens de transport (transport individuel motorisé, transports publics et touristiques, mobilité douce) et leur impact sur la vie sociale et économique du quartier;
- les possibilités de diminuer les besoins en stationnement du quartier d'une manière globale;

- la redéfinition de la destination principale du parking de la Grenette, qui devrait être réservé principalement aux visiteurs et aux besoins d'un pôle de car sharing de type 'Mobility' à disposition de tous les habitants, commerçants et services de l'Etat et de la Ville;
- le réaménagement du parking et de l'accès existant et la réorganisation de la sortie existante sur la rue des Chanoines, avec la variante d'une participation financière de la Ville et du Canton;
- la mise à disposition des habitants du Bourg de surfaces de parage existantes hors du périmètre du quartier du Bourg;
- l'impact des mesures à prendre sur l'environnement, l'habitabilité, l'économie et le paysage urbain du quartier du Bourg ainsi que sur la soutenabilité économique pour tous les partenaires (usagers, Commune, Canton et société immobilière de la Grenette SA), avec un degré de précision qui permette la comparaison directe avec l'impact de l'extension du parking de la Grenette telle qu'envisagée dans le message n°48.

François Ingold et Rainer Weibel.